



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins à domicile

Question écrite n° 24270

## Texte de la question

M. Rémi Pavros attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les difficultés rencontrées par de nombreuses personnes concernant les demandes de renouvellement d'aide à domicile. En effet, les dossiers de demande de renouvellement d'aide tardent à être instruits dans des délais raisonnables par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat). Cette situation a pour conséquence de priver les personnes âgées d'une aide à domicile pendant plusieurs mois. Ces personnes doivent bien souvent faire face à un état de santé fragile et ne peuvent plus par conséquent exercer les tâches domestiques de la vie courante. L'aide à domicile devient un service indispensable pour nos aînés qui améliore indéniablement leurs conditions et leur confort de vie. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour améliorer les délais d'instruction des dossiers afin que nos aînés puissent bénéficier de ce service.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rémi Pavros](#)

**Circonscription :** Nord (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24270

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 avril 2013](#), page 4076